

## Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 73 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant.

Gland, le 15 juin 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG ; 1 <sup>er</sup> membre
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-POP ; rapporteuse
M.	David Biemmi	GDG
M.	Éric Dällenbach	PLR
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
Mme.	Angelita Galvez	PS-Les Verts-POP
M.	Georges Grandjean	GDG
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 18 et 25 mai ainsi que les 4, 11 et 15 juin 2020.

### Excusé

Le 4 juin : Georges Grandjean

### Remerciements

Les membres de la COFIN remercient M. Gilles Davoine, municipal en charge des finances, ainsi que M. Julien Ménoret, boursier communal pour les informations fournies et les réponses à leurs questions.

### Préambule

Actuellement, il y a neuf places de jeux à Gland, réparties à proximité d'écoles, d'installations de loisirs ou au cœur de quartiers résidentiels.

La plupart des installations ont été réalisées avant 2010 ; elles nécessitent des travaux de rénovation.

La durée de vie des installations actuelles est estimée à environ 10 ans. C'est un aspect difficile à évaluer, en raison de l'évolution des normes en la matière.

Les places de jeux communales bénéficient d'un contrôle visuel hebdomadaire effectué par la voirie, ainsi que de contrôles approfondis auxquels procède la société Top Jeux SA.

## Informations

Dans le cadre de son programme d'assainissement des places de jeux communales, la Municipalité a procédé depuis plusieurs années déjà à la transformation et à la rénovation de certaines d'entre elles.

En 2007, le Conseil communal a accepté le préavis municipal n° 24 relatif à la rénovation et au remplacement des installations suivantes : place de jeux du centre sportif « En Bord », du Ruttet, des Laurelles et du jardin public de la Dôle pour un total de CHF 303'000.-.

En 2017, le préavis municipal n° 16 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection des places de jeux de Mauverney, École de Mauverney et Cité-Ouest a été validé par le Conseil communal pour la somme de CHF 180'000.-.

Les places de la Dôle (espace des tout-petits), de Mauverney (place et école) et Cité-Ouest ont été rénovées entre 2016 et 2018. Les prochaines places à être rénovées seront les places de la Dôle (solde) et du Ruttet pour lesquelles un préavis de rénovation sera déposé en 2021.

Le dernier examen des installations de divertissement de la place du Temple protestant a mis en évidence la non-conformité aux réglementations actuelles de la part de 50% des structures, ainsi que du sol amortissant de l'ensemble de la place.

La rénovation des installations de jeux consiste en général, à la mise en conformité des éléments défectueux ou ne répondant plus aux normes en vigueur.

L'objet de ce préavis est la mise en conformité des installations, ainsi que le développement d'un concept paysager, dans le but d'améliorer l'attractivité de la place. La suppression de la barrière et du muret, ainsi que l'installation d'équipements autour du bâtiment de la Pépinière permettent de renforcer la cohabitation des usagers.

La Municipalité aspire à faire de ces lieux, des sites d'accueil pour l'ensemble de la population, avec une vision plus large du point de vue urbanistique.

À l'avenir, il faut s'attendre à des rénovations, pour les autres places des jeux, selon les mêmes standards.

Les coûts de ces travaux présentés dans le préavis sont basés sur une estimation sommaire (+/- 15%), établie par le bureau d'architectes paysagiste Mary Hofmann.

La facture pour les prestations d'ingénieur, respectivement les phases 31 (avant-projet) à 33 (procédure d'autorisation), représente un coût d'environ CHF 4'500.-.

La Municipalité souhaite que le Service des infrastructures et de l'environnement (SIE) dépose le préavis de construction, sans réaliser la phase 41 (appel d'offres), dans le but de ne pas engager des montants inutiles, en cas de refus de la part du Conseil communal. Après la bonne expérience du préavis n°67 – Admin 2.0, la COFIN est d'avis que la précision des montants est nettement meilleure lorsque l'appel d'offres est réalisé au préalable. Elle encourage donc les services communaux à étendre cette pratique.

Pour l'arborisation et végétalisation, le montant nécessaire est estimé à CHF 40'000.-. Cette somme est composée du prix de la fourniture et la plantation d'environ une dizaine d'arbres et une quarantaine d'arbustes (approximativement CHF 30'000.-). Le solde de CHF 10'000.- sera utilisé pour les semis. Ces coûts nous semblent trop onéreux.

Les travaux préparatoires de CHF 40'000.- consistent à démonter et évacuer les installations existantes, à supprimer le mur et la barrière entre les secteurs de la Pépinière et du Temple, ainsi qu'à installer le chantier de l'entreprise.

Par ailleurs, sur la base des informations reçues, la COFIN estime que les montants prévus pour les travaux de génie civil de CHF 90'000.-, ainsi que pour le mobilier urbain secteur Temple et secteur Pépinière de CHF 80'000.- sont trop élevés.

Notre observons tout particulièrement que le prix de la boîte à livres est de CHF 13'600.-et que le prix des chaises est de CHF 700.-/pce.

Voici le détail reçu pour le prix du mobilier urbain, pour un total de CHF 80'000.- :

	Temple	Pépinière
Bancs doubles (900.-/pce)	2'700.-	
Fontaine	3'000.-	
Chaises (700.-/pce)	6'300.-	3'500.-
Poubelles (2'000.-/pce)	6'000.-	6'000.-
Nichoirs (100.-/pce)	300.-	
Hôtel à insectes	500.-	
Téléphone porte-voix	2'700.-	
Bancs et table (4'600)		9'200.-
Chaises longues (2'000.-/pce)		4'000.-
Table de Ping-pong		2'200.-
Abri à containers		3'500.-
Abri "préau"		4'000.-
Boîte à livres		13'600.-
<b>Total :</b>	<b>21'500.-</b>	<b>46'000.-</b>

Le solde de CHF 12'500.- sera utilisé pour la mise en place de ces éléments.

Au vu de ce qui précède, la COFIN recommande de réduire le montant du préavis de 20% et dépose l'amendement suivant :

### **Amendement**

-Réduire le financement de ce préavis de la somme de CHF 81'000.- (20% du montant du préavis) et réduire le crédit accordé à CHF 324'000.-.

## Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 73 amendé, soit :

-d'accorder un crédit de CHF 324'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;

-d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 324'000.-

## Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler 1 <sup>er</sup> membre	Iulica Gorgoni Rapporteuse Membre	David Biemmi Membre
Éric Dällenbach Membre	Jérôme Frachebourg Membre	Angelita Galvez Membre
Georges Grandjean Membre	Rasul Mawjee Membre	Isabelle Wegmann Membre